

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2014 01 17

Séance du 21 janvier 2014

Nombre de Membres : 22
Présents : 14
Votants : 18

Date de convocation : 15 janvier 2014
Date de l'affichage : 15 janvier 2014

**OBJET : Validation d'une démarche de transfert d'une partie de la compétence
« sentier de randonnée » des communes au Pays de Blain.**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un janvier, le conseil communautaire s'est légalement réuni à la mairie de Le Gâvre sous la présidence de Marcel VERGER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

**D. LEROUX, S. GUIET, J.P. HAMON, J.L. PLUMELET, L. LEGOUX, D. BECOT (BLAIN)
M. VERGER, G. DRENO, (BOUVRON)
E. CRUAUD, P. DUFOSSE, A. ROCHEFORT (LA CHEVALLERAI)
J.P. COMBE, B. BRUNET, J. ARIZA (LE GÂVRE)**

Absents excusés : D. BIGOT (suppléée par L. Legoux), A. LE VIAVANT (suppléé par D. Bécot), B. NICOLAS, D. GUITTON, M.C. JOCHAUD (procuration à M. Verger), C. VANSON (procuration à G. Dréno), N. BIGOT, V. LEFRANC, A. ROBERT (procuration à P. Dufossé), R. BRIN (procuration à M. Combe), J.M. CHASSAGNE (suppléé par J. Ariza), A. LEGOURRIERE

Secrétaires de séance : Commune de Le Gâvre (MM. Brunet et Ariza)

Considérant le nouveau dispositif du PDIPR – mis en place par le Conseil Général de Loire Atlantique – rendant obligatoire une coordination intercommunale sur la thématique des sentiers de randonnée afin de pouvoir les inscrire dans ledit dispositif ;

Considérant la délibération 2012 06 12 en date du 26 Juin 2012 engageant le Pays de Blain dans une démarche qualité des sentiers de randonnée, après le transfert de la compétence « sentier de randonnée » de la part des communes dans les trois ans ;

Considérant la précision de Monsieur le Président d'engager le Pays de Blain sur la coordination et l'animation et non sur l'investissement ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20140121-D2014-01-17-TOU-DE
Date de télétransmission : 31/03/2014
Date de réception préfecture : 31/03/2014

Considérant l'existence du sentier de la rote des fariniers, réalisé par l'association Blain Chemin Faisant, mais non inscrit au PDIPR à l'heure actuelle ;

Considérant Le planning de transfert proposé ci-dessous ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- S'ENGAGER dès 2014 à travailler avec les communes à la définition de la compétence communautaire dans le domaine des sentiers de randonnée, hors investissement ;
- VALIDER le planning prévisionnel du transfert proposé en annexe.

Unanimité.

Affichage le : 27 mars 2014

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 25 mars 2014

Le Président

Marcel VERGER



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20140121-D2014-01-17-TOU-DE
Date de télétransmission : 31/03/2014
Date de réception préfecture : 31/03/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2014 01 20

Séance du 21 janvier 2014

Nombre de Membres : 22
Présents : 14
Votants : 18

Date de convocation : 15 janvier 2014
Date de l'affichage : 15 janvier 2014

OBJET : Renouvellement des Conventions par les partenaires de la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation du Pays de Blain

L'an deux mille quatorze, le vingt et un janvier, le conseil communautaire s'est légalement réuni à la mairie de Le Gâvre sous la présidence de Marcel VERGER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

**D. LEROUX, S. GUIET, J.P. HAMON, J.L. PLUMELET, L. LEGOUX, D. BECOT (BLAIN)
M. VERGER, G. DRENO, (BOUVRON)
E. CRUAUD, P. DUFOSSE, A. ROCHEFORT (LA CHEVALLERAI)
J.P. COMBE, B. BRUNET, J. ARIZA (LE GÂVRE)**

Absents excusés : D. BIGOT (suppléée par L. Legoux), A. LE VIAVANT (suppléé par D. Bécot), B. NICOLAS, D. GUITTON, M.C. JOCHAUD (procuration à M. Verger), C. VANSON (procuration à G. Dréno), N. BIGOT, V. LEFRANC, A. ROBERT (procuration à P. Dufossé), R. BRIN (procuration à M. Combe), J.M. CHASSAGNE (suppléé par J. Ariza), A. LEGOURRIERE

Secrétaires de séance : Commune de Le Gâvre (MM. Brunet et Ariza)

Considérant la présentation par Madame Cruaud, Vice-présidente en charge de l'Emploi et de la formation, des conventions de partenariat entre la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation du Pays de Blain, d'une part et des différents partenaires, d'autre part, à savoir :

- **Le Pôle Emploi de Blain** avec la Convention de Partenariat d'Appui au Développement Economique et la Convention de Coopération avec le Service Emploi du Pays de Blain (1^{er} janvier au 31 décembre 2014)
- **La Mission Locale Nord Atlantique** pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et sans emploi, en vue de leur insertion sociale et professionnelle (1^{er} janvier au 31 décembre 2016). Pour l'année 2014, le Pays de Blain versera une subvention de fonctionnement de 18 718,08 €. La participation au Fonds d'Aide aux Jeunes, non encore connue à ce jour, fera l'objet d'un avenant à la présente convention.
- **L'ATRE** pour l'insertion sociale et professionnelle par la mise en situation de travail et par la mise à disposition de personnels à titre onéreux (1^{er} janvier au 31 décembre 2014). Pour l'année 2014, le Pays de Blain versera une subvention de base à hauteur de 0,50 euros par habitant, soit 7.755 euros. Une subvention complémentaire de 0,50 euros par habitant sera versée sous réserve que les conditions prévues à la présente convention soient remplies.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20140121-D2014-01-20-EF-DE
Date de télétransmission : 31/03/2014
Date de réception préfecture : 31/03/2014

- **Le CFP Presqu'île** pour l'animation d'un atelier collectif majoritairement de jeunes dans le cadre de la prestation « Je m'oriente Je me prépare » conventionnée avec le Conseil Régional des Pays de la Loire (1^{er} janvier au 31 décembre 2014). Un avenant pourra être mis en place à compter du second semestre 2014 et, ce jusqu'au 31 décembre 2014, pour l'animation d'un atelier collectif de demandeurs d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés dans le cadre d'une formation conventionnée avec l'AGEFIPH.
- **Le CIFOR Accompagnement** pour son accompagnement individuel et collectif de demandeurs d'emplois orientés par Pôle emploi dans le cadre de diverses prestations (1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015)
- **C3 Consultants** pour l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises dans le cadre des prestations OPCRE ou EPCE du Pôle emploi et pour l'animation d'ateliers collectifs prescrits par le Pôle emploi (1^{er} janvier au 31 Décembre 2014)
- **Cap Emploi** pour son suivi et son accompagnement des demandeurs d'emplois reconnus travailleurs handicapés, orientés par le Pôle emploi de Blain (1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015)
- **L'UFCV** pour son accompagnement des jeunes de la Mission Locale Nord Atlantique dans le cadre d'une prestation d'orientation et d'évaluation « Du Diplôme à la Formation et à l'Emploi » (1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015)
- **Le Conseil général** pour la mise en place d'un espace RSA sur Blain (1^{er} janvier au 31 décembre 2014)
- **Retravailler** pour son intervention pour des publics jeunes et adultes demandeurs d'emploi (1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015)
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire** pour la mise en place d'un Pack Collectivités qui regroupe un ensemble d'actions destinées à maintenir et à développer le commerce sur le territoire du Pays de Blain (1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014). Pour l'année 2014, le Pays de Blain versera une subvention de 900 € HT.
- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique** pour la mise en place d'un Pack Collectivités qui regroupe un ensemble d'actions destinées à maintenir et à développer l'artisanat sur le territoire du Pays de Blain (1^{er} janvier au 31 décembre 2014). Pour l'année 2014, le Pays de Blain versera une subvention de 600 €.
- **L'UFC Que Choisir** pour son accompagnement des consommateurs dans leurs démarches (1^{er} janvier au 31 décembre 2014)

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- VALIDE les conventions passées entre le Pays de Blain et les partenaires cités ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ces conventions et à verser les subventions.

Unanimité.

Affichage le : 27 mars 2014

Extrait certifié conforme
BLAIN, le 25 mars 2014

Le Président



Marcel VERGER



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20140121-D2014-01-20-EF-DE
Date de télétransmission : 31/03/2014
Date de réception préfecture : 31/03/2014